



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

**CD20230622\_32**  
**id. 1679**

*Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

### **PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ**

---

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale du pays. Elles l'ont particulièrement montré, pendant la crise du Covid-19, à travers la continuité des services à la population, et le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment dans l'organisation des chaînes logistiques. Maintenir un bon niveau de service pour les transports et les déplacements est donc un enjeu crucial. Cependant, si les infrastructures sont bonnes en elles-mêmes, encore faut-il que leur aménagement et leur gestion respectent les impératifs en matière de développement durable.

À partir de 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une convention d'engagement volontaire, déclinée dans 57 Départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Aujourd'hui, au regard des résultats positifs obtenus, les nouveaux enjeux auxquels la société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques et numériques) que vit la société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble, dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Ce pacte d'engagement, à l'horizon 2030, doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît la société.

Il vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer, durablement ensemble, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

À cet égard, le Département est appelé à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre, d'une part en application du principe « agir local » mais également en tant que gestionnaire de réseau routier.

S'inscrivant dans la volonté de décliner territorialement ce pacte national et d'avoir une application opérationnelle des indicateurs, le Département de Tarn-et-Garonne, la fédération régionale des travaux publics d'Occitanie, le syndicat routes de France, l'association ingénierie de l'Occitanie-Midi-Pyrénées, l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement (CEREMA) souhaitent aujourd'hui répondre aux enjeux posés par ces transitions, en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.

Ces principes sont inscrits dans la présente proposition de déclinaison territoriale du pacte d'engagement spécifique au territoire du Département de Tarn-et-Garonne. Ainsi, les signataires du présent pacte confirmeront leur soutien aux principes énoncés dans le pacte d'engagement national des acteurs des infrastructures de mobilité.

Pour mémoire, les engagements du pacte national, signé le 20 janvier 2021 par le Ministre des transports, les représentants de l'Assemblée des Départements de France et la profession consistent à :

- développer une infrastructure bas carbone ;
- intégrer les infrastructures à leur environnement ;
- adapter les infrastructures au changement climatique ;
- digitaliser les infrastructures et les métiers ;
- concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité ;
- rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

Il reste entendu que ces engagements sont collectifs et de la responsabilité de l'ensemble des signataires du pacte.

La réalisation de ces engagements passe par les quatre voies suivantes :

- adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence ;
- mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures ;
- libérer l'innovation dans les infrastructures ;
- consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

Au niveau du Département de Tarn-et-Garonne, il est proposé que le Département s'engage à :

- poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 par l'augmentation des enrobés tièdes ou à moindre température dans les travaux routiers,

- réduire de 40 % les émissions des usines d'enrobage et atteindre un taux de certification des outils industriels de 100 %,
- réemployer 100 % des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers à l'horizon 2030 et préserver les ressources non renouvelables, notamment par l'accroissement du recyclage des excédents et autres déchets de chantiers,
- augmenter le taux de réutilisation des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière,
- recourir au retraitement en place par des techniques aux liants bitumineux ou régénérant d'origine naturelle,
- privilégier l'utilisation des solutions d'entretien à base d'émulsion de bitume,
- inscrire les nouvelles infrastructures dans les transitions climatiques et écologiques,
- utiliser la transition numérique au profit de la maintenance des infrastructures.

À ce stade de la démarche, un projet de pacte d'engagement, explicitant en particulier ceux qui s'imposent à la collectivité, est soumis à réflexion et au débat de principe.

Dans un deuxième temps, les autres signataires, les partenaires du Département dans ce processus, seront consultés sur la base de ce texte qu'il leur sera demandé d'enrichir et de développer suivant leurs propres axes d'engagement et les opportunités d'innovation qui s'ouvrent à eux.

La fin de la démarche de concertation verra l'élaboration du texte définitif du pacte pour une proposition d'adoption par l'Assemblée départementale.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Considérant les engagements du pacte national signé le 20 janvier 2021 par le Ministre des transports, les représentants de l'Assemblée des Départements de France et la profession en matière de mobilité,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le principe d'inscrire le Département de Tarn-et-Garonne dans le processus décisionnel d'adoption du pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité (déclinaison territoriale), tel que ci-annexé, étant précisé que sa version définitive sera soumise ultérieurement à l'approbation de l'Assemblée départementale.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
Reçu en préfecture le 17/07/2023  
Publié le 17/07/23  
ID : 082-228200010-20230622-1957-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL